



Acte n° 2023D044

Délibération portant création de deux activités accessoires relatives aux missions d'assistance et de conseil en comptabilité, finances, ressources humaines et administration générale

Le 01 décembre 2023, à 20h00, en Mairie de Monesties, se sont réunis les membres du Conseil Municipal,

Etaient présents : Marty Denis, Selam Fatima, Benazech Roland, Risse Sylvie, Goulesque Didier, Pietropoli Jean-Philippe, Blanc-Antès Danielle, Faugères Karine, , Frayssinet Sylvie, Verdier Jean-Pierre, Routhe Jean-Paul, Ducros Alexandre, Jean Louis CORTESE

Etaient absent(s) excusé(s) : Joëlle DURAND, Jean-Louis LEQUEUX

Le secrétariat a été assuré par : Fatima SELAM

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publiques Territoriale,

Vu le décret n° 2017-105 du 27 janvier 2017 relatif à l'exercice d'activités privées par des agents publics et certains agents contractuels de droit privé ayant cessé leurs fonctions, aux cumuls d'activités et à la commission de déontologie de la fonction publique.

Vu l'exposé de M. le Maire concernant la nécessité d'assurer les opérations budgétaires et comptables dans l'urgence et de manière ponctuelle et compte tenu de la technicité attendues sur ces missions, il apparaît nécessaire de faire appel à des personnes spécialisées en comptabilité, finances et ressources humaines au sein des collectivités territoriales.

Pour les besoins de la commune, il est donc proposé au Conseil municipal de créer, à compter du 1^{er} décembre 2023, deux activités accessoires relatives aux missions d'assistance et conseil en comptabilité, finances, ressources humaines et administration générale, représentant un temps de travail, pour chaque agent concerné, maximal mensuel de 22.75 heures selon la réglementation en vigueur (15 % maximum du temps de travail de l'activité principale).

Les personnes chargées de ces activités assureront un rôle de conseil et d'expert auprès de la commune.

Il est proposé de confier ces missions auprès de mesdames Ybanez Emma, pour la partie budgétaire, et de Sottil Bernard Julie et Laurent Stéphanie pour la partie ressources humaines et comptabilité.

Vu l'autorisation de leurs collectivités respectives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve la création :
 - o D'une activité accessoire à compter du 1^{er} décembre 2023 pour une durée de 3 mois moyennant une rémunération forfaitaire brute horaire de 17.65 € pour l'assistance et le conseil en matière budgétaire.
 - o D'une activité accessoire à compter du 1^{er} décembre 2023 pour une durée de 3 mois moyennant une rémunération forfaitaire brute horaire de 17.65 € pour l'assistance et le conseil en de ressources humaines et de comptabilité.

Ces indemnités ne sont pas soumises à contributions sociales, à l'exception de la CSG et de la CRDS.

- Autorise M. Le Maire à signer les arrêtés portant nomination des agents en vue d'exercer les activités accessoires.
- Précise que les crédits seront prévus au Budget principal 2023 de la commune.

Fait et délibéré en Mairie de Monestiés, les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Fatima SELAM



Monsieur le Maire
Denis MARTY

